

Le CDH votera avec la majorité fédérale sur l'IVG

CHAMBRE La proposition de loi sur l'avortement sera votée à la rentrée

L'avortement sera extrait du code pénal mais restera sanctionné, tant dans le chef des médecins que dans celui des femmes, si les conditions (essentiellement le délai maximal de 12 semaines et délai de réflexion de 6 jours) ne sont pas respectées. Telle est en tout cas la volonté de la majorité fédérale, qui, la semaine dernière, est parvenue à un compromis sur le sujet, pour faire barrage à une proposition de l'opposition. Le texte de l'opposition risquait d'être adopté par une majorité alternative, faisant courir un risque, estime-t-on dans les rangs fédéraux, d'une crise gouvernementale.

Ce texte a subi cette semaine de très nombreuses critiques, d'associations mais aussi de juristes (*Le Soir* de mardi), qui estiment qu'il fait peu de cas de la liberté de choix des femmes et qu'il ne dépénalise rien du tout, puisque des sanctions restent prévues.

« Pas assez loin »

A la chambre, le MR a défendu le projet... avec quelque prise de distance.

« Certains estiment que ce texte ne va pas assez loin. D'autres pensent qu'on avance d'un pas. Je suis prêt à aller plus loin sous une autre législature. Mais ce compromis permet à la coalition actuelle de travailler sur d'autres fronts sans vivre de crise politique ou institutionnelle. J'appelle à un rassemblement autour de cette proposition de compromis », a dit David Clarinval, chef de groupe MR. Le VLD a émis les mêmes

réserves, indiquant qu'il aurait voulu aller plus loin.

La seule marque de soutien de l'opposition est venue du CDH, qui votera le texte avec la majorité, nous a confirmé le porte-parole du groupe. « Nous sommes favorables à une sortie de l'IVG du code pénal, mais nous voulons des conditions et des balises strictes, notamment sur le délai de 12 semaines », a indiqué Catherine Fonck, cheffe de groupe CDH. Le CDH a toutefois proposé quelques amendements à la majorité, notamment en ne prévoyant pas de sanction contre les femmes mais uniquement contre les

médecins dans le cas du non-respect du délai de réflexion de six jours.

De son côté le reste de l'opposition a critiqué dans des termes très durs la proposition de la majorité. Pour rappel, la proposition de l'opposition (hors le CDH) envisageait, outre la sortie du Code pénal, une amélioration des conditions de délai (48 heures de réflexion au lieu de 6 jours, 18 semaines de grossesse au lieu de 12 semaines), et la suppression de l'obligation d'informer des possibilités d'adoption. Le texte de la majorité a donc logiquement subi les foudres de l'opposition laïque.

« Coup de force »

« La majorité a procédé à un coup de force et un marchandage, qui ne témoigne d'aucun respect vis-à-vis des femmes et vis-à-vis du travail parlementaire, et notamment de l'audition de

nombreux experts. », a dit Karine Lalieux, députée PS. Elle a également verbalement critiqué les propos de David Clarinval, chef de groupe MR dans nos colonies, qui disait miser « sur le bon sens de nos juges », tout en les appelant à ne pas poursuivre. Karine Lalieux : « Vous allez donc donner votre nom à une loi que vous ne voulez pas voir appliquée ou respectée. »

Marco Vanhees (PTB), s'est lui aussi étonné de cet appel à ne pas poursuivre. « Pour travailler, les juges devront donc avoir en main la loi mais aussi l'article de presse où vous leur demandez de ne pas poursuivre. » Le PS a aussi rejeté l'argument du risque de chute du gouvernement : « Qui peut croire que la coalition peut tomber si une femme avorte à 14 semaines ? »

Olivier Maingain (Défi) n'a pas été plus tendre : « On ne peut que souhaiter que beaucoup de médecins enfreignent la loi pour protéger les droits de la femme contre une loi inique. On savait déjà qu'au MR, il n'y avait plus beaucoup de libéraux, on commence à se demander s'il y a encore des libres-penseurs. »

Le texte de la majorité ne devrait toutefois pas être voté avant la rentrée, parce que l'opposition socialiste a demandé une deuxième lecture. « Cette deuxième lecture va vous imposer un délai de réflexion, comme celui que votre proposition impose aux femmes », a ironisé Karine Lalieux. ■

BERNARD DEMONTY